

**LOI FÉDÉRALE SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS DE CAPITAUX (LPCC) DU 23 JUIN 2006**

**MAGELLAN**

(la « Société »)

Société d'investissement à capital variable de droit français

**Publication des modifications apportées au prospectus de la Société  
conformément à l'art. 133 al. 3 OPCC**

Le Conseil d'administration de la Société informe les investisseurs des modifications suivantes apportées au prospectus daté du 8 février 2013 :

***Orientation des titres intégrant des dérivés***

Une erreur a été corrigée dans le prospectus et il est indiqué que la Société peut détenir des dérivés intégrés à hauteur de 10% de l'actif, orientés désormais sur les marchés émergents réglementés et non plus uniquement sur les marchés boursiers asiatiques hors Japon.

Le prospectus pour la Suisse, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts de la Société, ainsi que les rapports annuel et semestriel et le texte intégral des modifications peuvent être obtenus gratuitement et sur demande au siège du représentant suisse.

Zurich, mars 2013

**Le représentant et service de paiement pour la Suisse**

BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich,

Selnaustrasse 16

8002 Zurich